

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



16164575

Déposé / Reçu le

21 NOV. 2016

au greffe du tribunal de commerce

Greffier

N° d'entreprise : **0445.048.470**

Dénomination

(en entier) : **BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA**

(en abrégé) : **BBVA**

Forme juridique : **Société anonyme de droit espagnol**

Adresse complète du siège : **Plaza de San Nicolas 4, 48005 Bilbao Vizcaya**

Succursale belge sise avenue des Arts numéro 43 à 1040 Bruxelles

Objet de l'acte : Délégation et révocation de pouvoirs spéciaux

La banque Banco Bilbao Vizcaya Argentaria - succursale en Belgique, représentée par Monsieur Eddy Chabert, en qualité de Directeur Général de la succursale de la banque en Belgique, conformément à la procuration reçue le 6 avril 2016 par le Notaire Rodrigo Tena Arregui à Madrid, dont l'original et une traduction jurée ont été déposés au rang des minutes des Notaires associés Gérard INDEKEU et Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société Civile sous forme de Société Privée à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR", BCE n° 0890.388.338 et approuvé par le Comité de Direction de BBVA en date du 12 mai 2016:

déclare déléguer les pouvoirs qui ont été attribués à monsieur Eddy Guillaume P. Chabert en vertu de la procuration dont question ci-dessus, aux mandataires dont les noms suivent, aux fins qu'ils puissent exercer de la manière indiquée ci-dessous les pouvoirs mentionnés pour chaque cas:

-NIVEAU 1

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1 à 41 de ladite procuration de la façon suivante:

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 41.

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 29 et 40.

-NIVEAU 2-

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 et 41 de ladite procuration de la façon suivante:

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 19, 22, 35, 37, 38 et 41.

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34 et 36.

-NIVEAU 3-

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 32, 33, 37 et 41 de ladite procuration de la façon suivante:

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 12, 19, 22, 37 et 41.

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 32 et 33.

-NIVEAU 4-

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, et 41 de ladite procuration de la façon suivante:

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 12, 19, 22, 25 et 41.

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23 et 24.

-NIVEAU 5-

Pourront exercer exclusivement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 41 de ladite procuration de la façon suivante:

Individuellement les pouvoirs repris sous les numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 12, 19, 22 et 41.

Conjointement avec tout autre mandataire qui peut se prévaloir, au moins, des mêmes pouvoirs ou de pouvoirs analogues et dont les propres pouvoirs prévoient l'exercice conjoint des mêmes pouvoirs, les pouvoirs repris sous les numéros 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 23 et 24.

déclare déléguer les pouvoirs repris ci-haut sous le terme « niveau 1 » aux personnes suivantes :

- Marcelo Blanco Gutierrez, domicilié à 1800 Vilvoorde, Beethovenstraat n° 8
- Toby Herbots, domicilié à 8000 Brugge, Marie Popelinplantsoen n° 3/0502.

déclare déléguer les pouvoirs repris ci-haut sous le terme « niveau 4 » aux personnes suivantes :

- Frédérique Van Achter, domiciliée à 1160 Bruxelles, rue Emile Idiers n°41
- Lavinia White, domiciliée à 1150 Bruxelles, avenue Louis Ceusters n° 26
- Nathalie Waegemans, domiciliée à 1190 Bruxelles, avenue Minerve n° 23
- Daniel Orma Cueto, domicilié à 1740 Ternat, Assesteenweg n° 279
- Maria Carmen Fernandez Rodriguez, domiciliée à 1200 Bruxelles, Windmolenberg n° 23
- Pablo Morillas Fernandez, domicilié à 1081 Bruxelles, avenue de la Basilique ° 383
- Ascension Garcia Romero, domiciliée à 1030 Bruxelles, rue des Pavots n°18.

déclare déléguer les pouvoirs repris ci-haut sous le terme « niveau 5 » aux personnes suivantes :

- Beatriz Colino Cuetos, domiciliée à 1180 Bruxelles, rue Groeselenberg n°202
- Luciano Gutierrez Cuervo, domicilié à 1000 Bruxelles, rue Montagne aux Herbes Potagères n°11
- Ana Maria De Abreu Rocha Saraiva Martins, domiciliée à 1950 Kraainem, avenue des Chêtaignes n°27 B.

déclare annuler tous les pouvoirs donnés par monsieur Luis Miguel De Mates Filipe Simoes, publiés aux annexes du Moniteur belge le 11 septembre 2014 sous le numéro 14167941.

déclare donner tous pouvoir aux Notaires associés Gérard INDEKEU et Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, à Bruxelles, aux fins de procéder à la publication du présent transfert aux annexes du Moniteur Belge.

Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé.